

NC: MESNIL EN OUCHE

LANDEPEUR EUSE  
Menhi

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT  
DES BEAUX-ARTS.

Arrêté.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Le Ministre  
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des  
Monuments et objets ayant un intérêt historique et  
artistique;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques  
en date du 22 Février 1911;

Vu le consentement de M. Lasse, en date du  
16 mai 1911,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des  
Beaux-Arts,

Arrête :

Article premier.

Le menhir de la Longue Pierre, à  
Landepheureuse

( Eure )

est classé parmi les monuments historiques.

N<sup>o</sup> 10333333 : M

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié à M. le  
Préfet du département de l'Eure, et à M.  
Lasse, propriétaire, Maire de Landepauroise,  
qui seront responsables, chacun en ce qui le  
concerne, de son exécution.

Paris, le 22 Juin 1911.

Pour le Ministre de l'Instruction Publique  
et des Beaux-Arts  
et par Délégation  
Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts



Département :  
EURE

Commune :  
MESNIL-EN-OUCHE

*Mesnil de laudeperouse*

Section : E  
Feuille : 362 E 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 28/07/2017  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2016 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Bernay  
26 Rue Guillaume de la Tremblaye 27307  
27307 Bernay cedex  
tél. 02.32.46.76.00 -fax 02.32.46.76.11  
cdif.bernay@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

